

Où en sommes-nous ? L'Etat des lieux du tri à la source des biodéchets

SESSION 1 - Optimiser la valorisation

L'importance de bien séparer, bien collecter et de bien stocker

Définition biodéchets

Article R541-8 du Code de l'environnement

Biodéchets : tout déchet non dangereux biodégradable **de jardin ou de parc**, tout déchet non dangereux **alimentaire ou de cuisine** issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires.



Règlementation

Depuis le 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi AGEC de 2020, le tri des biodéchets doit être déployé et concerne tous les professionnels et les particuliers.

Les collectivités territoriales sont donc tenues de mettre en place un tri à la source des biodéchets, dans le cadre du service public de gestion des déchets.

Enjeux

Mise en décharge des
biodéchets : **émission de gaz
effet de serre** (GES)



Appauvrissement des sols en
matières organiques, perte de
qualité des sols et de
biodiversité (érosion,
sécheresses, inondations)

1/3 des OMR sont des
biodéchets



Appropriation du nouveau
geste de tri par les citoyens

Biodéchets : ressource insuffisamment valorisée

Maintien / augmentation de la qualité et santé des sols

>> substitution d'engrais
chimiques, stockage de
carbone, meilleure résistance
aux sécheresses

Production d'énergies renouvelables

>> limite exploitation énergies
fossiles

Filière valorisation adaptée

>> **réduction des OMR**
envoyées en installation de
stockage ou incinération

Attente croissante des citoyens

>> augmentation des
demandes et attente des
citoyens pour avoir accès à une
solution adaptée

Les solutions de tri

Gestion de proximité

Compostage individuel



Compostage partagé



Collecte séparée

En porte à porte



En point d'apport volontaire

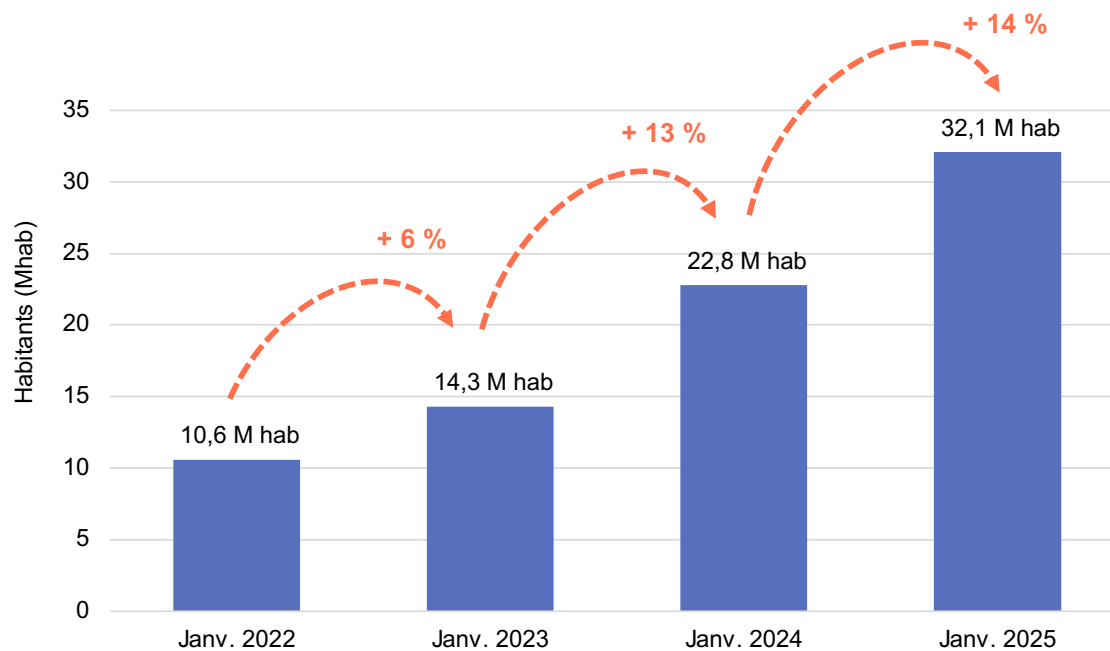


Evaluation au 1^{er} janvier 2025

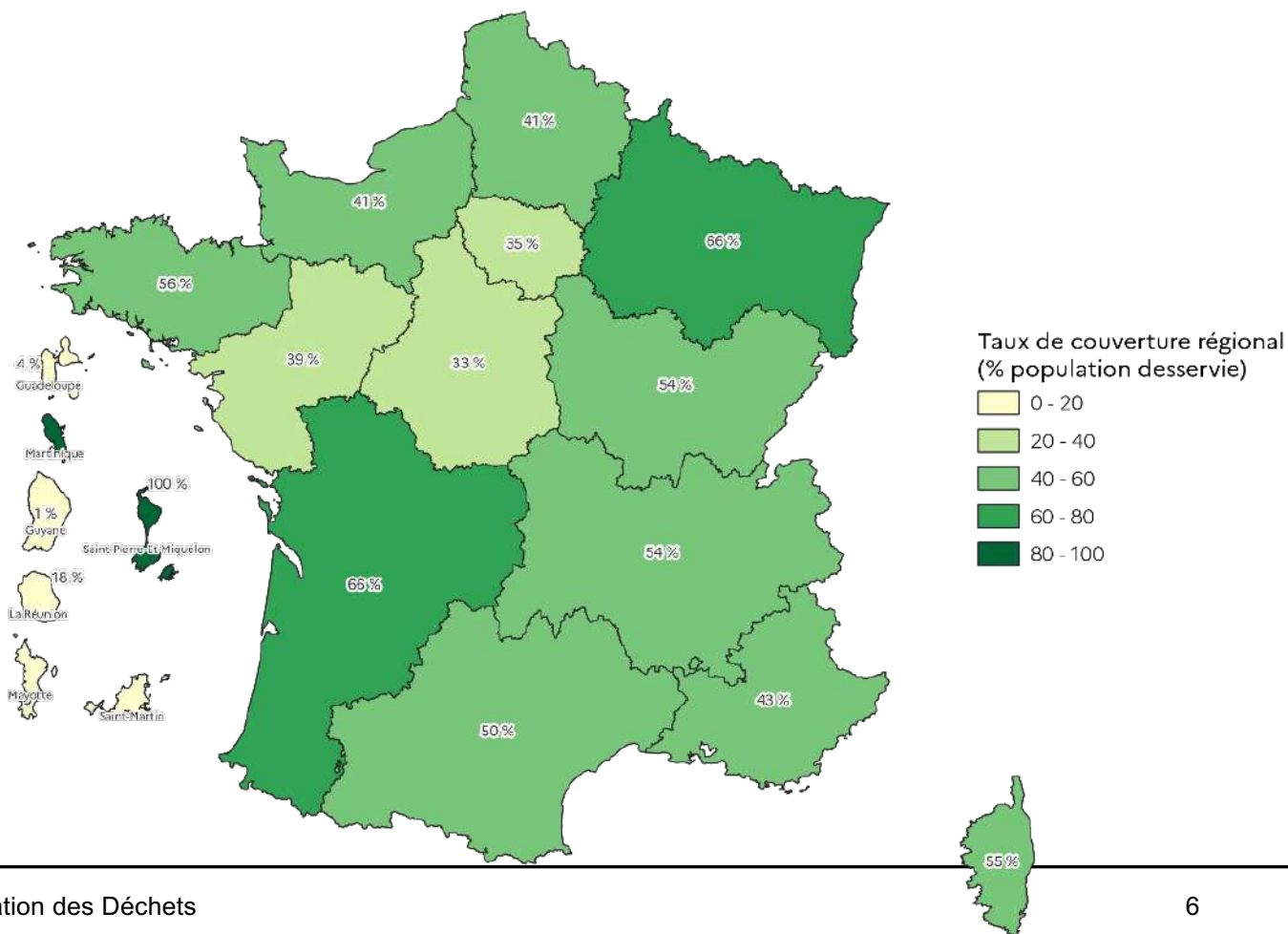
Estimations basées sur les données de l'enquête 2021, les aides attribuées par l'ADEME en 2022, 2023 et 2024, sur l'enquête flash 2024 et l'enquête de la DITP 2024 :

47 % = **32,1 Mhab**
de la population a accès à
une solution de tri à la source
des biodéchets alimentaires

960 ktonnes
de biodéchets alimentaires
triés par les ménages



Evaluation au 1^{er} janvier 2025



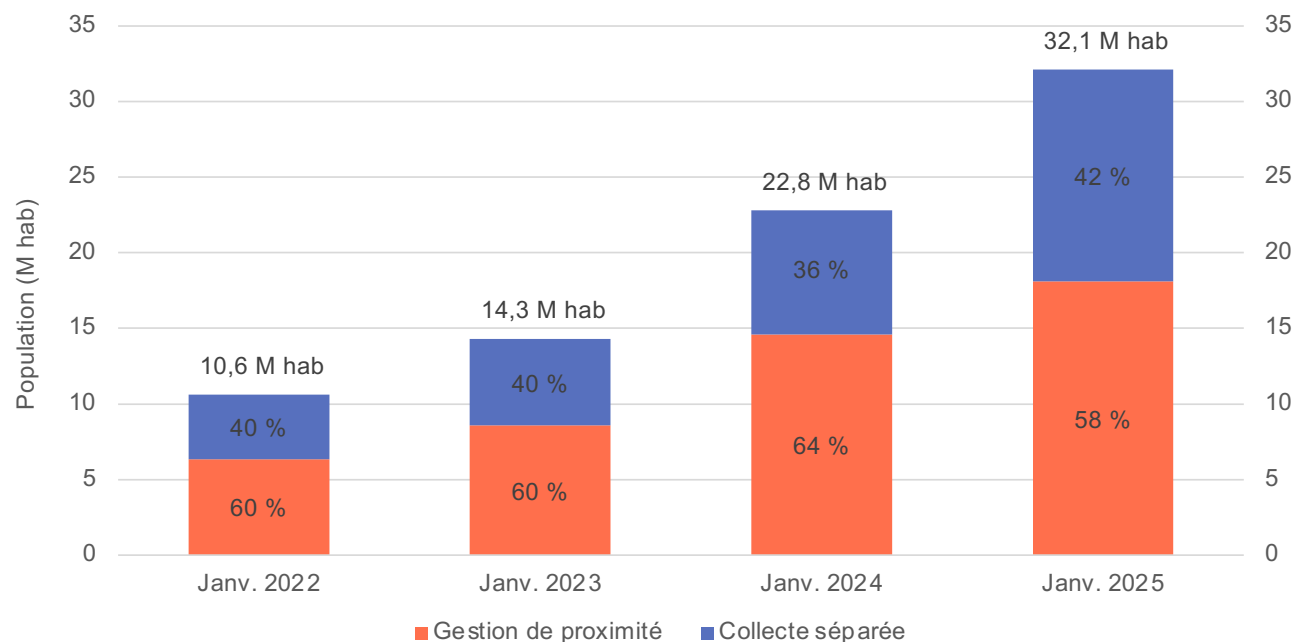
Evaluation au 1^{er} janvier 2025



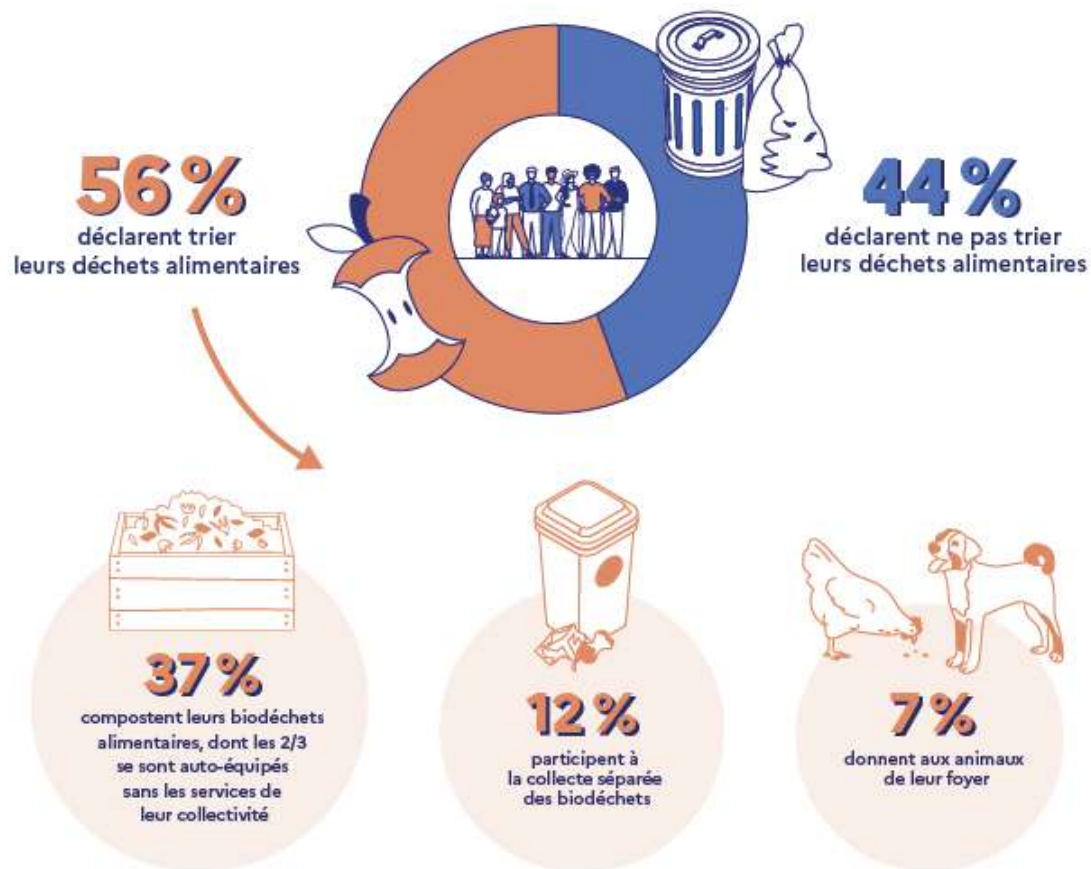
Environ **14 M** d'habitants
desservis par une
collecte séparée



Environ **18,1 M**
d'habitants couverts par
une solution de
gestion de proximité



Sondage grand public, 2024

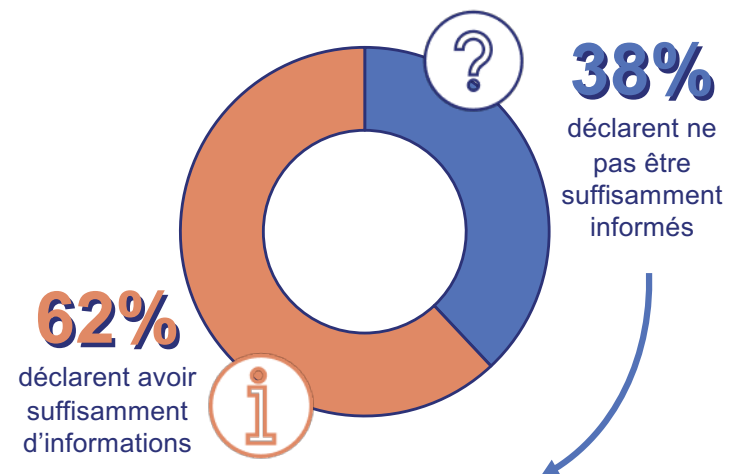


Ce qui favorise le tri

- + La mise en place de solutions par la collectivité
- + Une forme de prise de conscience écologique
- + Les bénéfices du compost dans les jardins personnels

Les obstacles du tri

- L'absence de solution proposée par la collectivité
- Les a priori concernant le tri des biodéchets à domicile (odeurs, manque de place, travail supplémentaire...)



← Lien vers l'étude

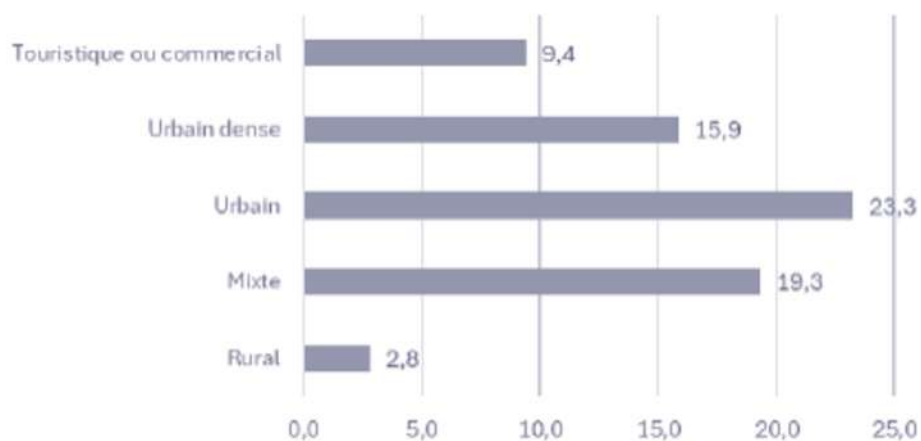


Résultats Enquête Collecte, données 2023

COLLECTE SÉPARÉE DES BIODÉCHETS

→ 32 kg/hab. desservi (contre 43kg/hab. en 2017)

Résultats pour les collectes de les **déchets végétaux seuls**, les **déchets alimentaires seuls**, ou ces deux types de **déchets mélangés**



Ratio collecte biodéchets par type d'habitat (kg/hab desservi)

	2021	2023
Biodéchets	122	138
Déchets verts d'entretien des parcs et jardins	28	14
Déchets verts	1 038	892
Déchets de produits alimentaires	80	93
Ensemble	1 267	1 137

Tableau 8 : Evolution des tonnages depuis 2021 selon le type de biodéchets (en ktonne)

Résultats Enquête Collecte, données 2023

GESTION DE PROXIMITÉ

535 000 composteurs individuels distribués : presque 2 fois plus qu'en 2021

Plus de **770 collectivités** engagées dans des démarches de promotion de la **gestion de proximité en compostage indiv.**

350 collectivités déclarent avoir mis en place des **solutions de compostage partagé**

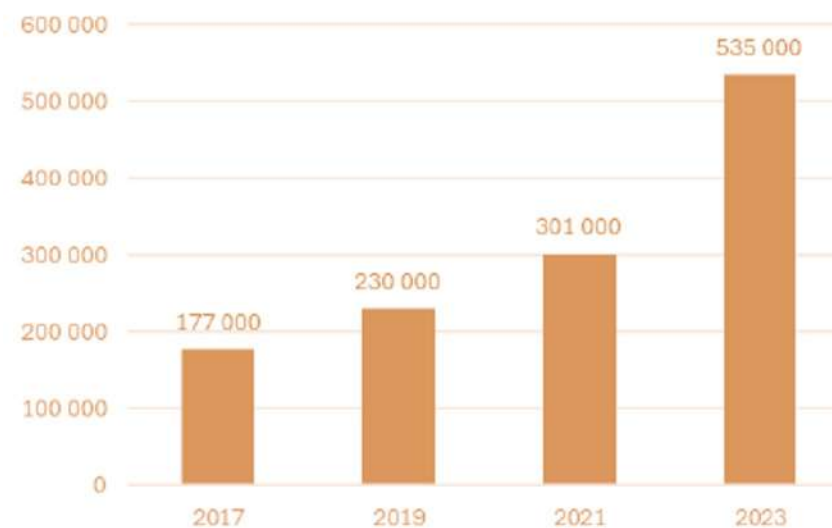


Figure 70 : Nombre de composteurs distribués par an depuis 2017

Les études en cours et à venir

- 2^{ème} édition du **sondage grand public** sur les pratiques de tri à la source des déchets alimentaires des ménages
- **MODECOM** : campagne nationale de caractérisation des DMA
- **Etude d'évaluation technico-économique et sociale des Points d'Apport Volontaire de tri à la source des biodéchets** dont l'étude de l'appropriation et la participation des ménages ayant comme solution de tri des biodéchets le PAV afin d'identifier les freins et leviers
- **Analyse des outils d'actions de changement de comportement** pour atteindre la généralisation du tri à la source des biodéchets : Recueil d'actions et recommandations vers les collectivités



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté

Égalité

Fraternité



Merci pour votre attention

Direction Economie circulaire | Service Valorisation des déchets

Muriel BRUSCHET, référente nationale biodéchets, muriel.bruschet@ademe.fr